

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 02191

Numéro SIREN : 433 486 230

Nom ou dénomination : AB GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2023 sous le numéro de dépôt A2023/022817

AB GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 €
Siège Social : 4 rue Colomiès – 31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 433 486 230

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2023

La société **STELLA**, société à responsabilité limitée au capital de 275 090 euros, dont le siège social a été fixé 4, rue Colomiès – 31000 Toulouse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 953 367 356, représentée par son Gérant, Monsieur Baptiste Riposo,

associée unique de la société AB GESTION, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 8 000 € divisé en 800 actions de 10 € de nominal chacune (la **Société**),

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre de démission de la société AB DEVELOPPEMENT de ses fonctions de Présidente,
- le texte d'insertion légale à paraître ultérieurement,
- la convention inter-créanciers relative au nantissement des actions de la Société,

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- démission de la société AB DEVELOPPEMENT de ses fonctions de Présidente de la Société et nomination de la société STELLA en qualité de nouvelle Présidente,
- autorisation du nantissement des actions de la Société,
- agrément en cas de réalisation du nantissement des actions de la Société,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Démission de la société AB DEVELOPPEMENT de ses fonctions de Présidente et nomination de la société STELLA en qualité de nouvelle Présidente

L'Associée unique prend acte de la démission de la société AB DEVELOPPEMENT de ses fonctions de Présidente de la Société avec effet ce jour, la dispense expressément du délai de prévenance fixé à un mois par l'article 23.2 des statuts de la Société, et donne quitus entier et sans réserve de sa gestion pour la période antérieure.

L'Associée unique décide de procéder à son remplacement immédiat, au moyen de la désignation, avec effet ce jour, de :

La **Société STELLA**, société à responsabilité limitée au capital de 275 090 €, dont le siège social est situé 4 rue Colomiès – 31000 Toulouse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 953 367 356, représentée par son Gérant **Monsieur Baptiste Riposo**.

en qualité de nouvelle Présidente.

Il est précisé que la société STELLA, représentée par Monsieur Baptiste Riposo, en sa qualité de Gérant, déclare accepter les fonctions de Présidente qui lui sont confiées.

DEUXIÈME DÉCISION

Autorisation du nantissement de 100% des actions de la Société

L'Associée unique décide d'affecter 100% de la pleine propriété des actions de la Société à titre de nantissement se rapportant à un financement consenti par les deux établissements bancaires suivants, le CIC SUD OUEST et la BANQUE POPULAIRE OCCITANE (les **Créanciers Nantis**).

TROISIÈME DÉCISION

Agrément des Créanciers Nantis en cas de réalisation du nantissement des actions de la Société

En conséquence de la décision qui précède, l'Associée unique décide d'agréer les Créanciers Nantis en tant que nouveaux associés de la Société dans l'hypothèse où le nantissement des actions était réalisé, à savoir :

- La **BANQUE CIC SUD OUEST**, société anonyme au capital de 258 498 240 €, située 20 quai des Chartrons - 33000 Bordeaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 456 204 809 ; et
- La **BANQUE POPULAIRE OCCITANE**, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, située 33-43 avenue Georges Pompidou à 31 130 Balma, immatriculée sous le numéro de 560 801 300.

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associée unique donne tous pouvoirs à la présidence ainsi qu'au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit, notamment de dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés de Toulouse.

*
* *

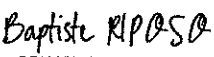
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

De convention expresse valant convention sur la preuve, l'Associée unique, est convenue de signer électroniquement le présent acte, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service www.docusign.com, et déclare en conséquence que la version électronique du présent procès-verbal :

- constitue l'original du document et est parfaitement valable et opposable,
- constitue une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement lui être opposé,
- permet de satisfaire aux exigences de durabilité au sens de l'article 1379 du Code civil,

Elle s'engage en conséquence à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent procès-verbal signé sous forme électronique.

*Bon pour acceptation es
fonctions de Présidente*

DocuSigned by:

D7833594014D4C8...

La société **STELLA**, elle-même représentée par son
Gérant, Monsieur **Baptiste Riposo**
Associée unique et Présidente

** signature précédée de la mention « Bon pour
acceptation des fonctions de Présidente »*